



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26
Date de la convocation : 22 mars 2013

N° 13.03.28.14

L'an deux mille treize et le vingt-huit du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. ALLOUCHE en faveur de Mme CHABLE GAUZY
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme ROMÉRO
Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET
Mlle VAN ELST en faveur de M. TALBOT
Mlle CROS en faveur de M. MUNOZ
Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : M PAUL, CAPRON, Mme BOULANGÉ

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE FTTH (FIBER TO THE HOME)

CONVENTION CADRE D'APPLICATION ENTRE FRANCE TÉLÉCOM OPÉRATEUR ET LA VILLE DE JUVIGNAC

Rapporteur : M. Bouisseren

Pour répondre à l'objectif fixé par le Président de la République, le gouvernement a lancé en juin 2010 un programme national de très haut débit (100% des foyers français devant avoir l'accès en 2025).

Dans ce cadre, l'opérateur de télécommunication France Télécom Opérateur a été retenu par l'Etat pour le déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire de l'Agglomération de Montpellier.

Concernant Juvignac, le déploiement était prévu à partir de 2015.

La Commune a lancé un Contrat de partenariat public privé pour la réalisation de l'éclairage public, de la vidéo-surveillance et la réalisation d'un réseau de génie civil avec une option de création de son propre réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Au regard des projets exposés, les parties se sont rapprochées afin de déterminer les conditions d'un développement optimal pour l'opérateur de réseau, la Commune et les habitants de Juvignac.

La présente Convention est une convention cadre qui porte les engagements respectifs de l'opérateur et de la Commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

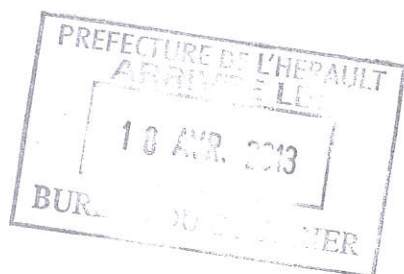
- approuver la convention avec France Télécom ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 10.04.2013
et publication
le 18.04.2013